



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

« Comparution du policier Carl Simard »

(Saguenay, le mardi 13 février 2024)

Le Service de police tient à vous informer que nous avons pris connaissance des accusations portées contre le policier du Service de police de Saguenay Carl Simard.

Comme le prévoit la convention collective des policiers et policières de Ville de Saguenay, le policier Carl Simard est suspendu à demi-solde le temps des procédures judiciaires et ce, depuis le dépôt des accusations en date du 06 février 2024.

Le SPS n'émettra aucun autre commentaire afin de ne pas nuire au processus judiciaire.

- 30 -

Source : Direction du Service de police de Saguenay
Courriel : medias.police@ville.saguenay.qc.ca